

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. KIEFFER – M. ZINS – Mme SCHLICKLING (jusqu'au point 6 inclus) – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : M. PETRY (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme FERRARA – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – M. ZERKOUNE – Mme SCHLICKLING (sortie de séance au cours du point 7) – M. WILHELM.

Absents : Mme JAKUBIAK – M. ADELER.

Point n°4 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

M. KARST, rapporteur :

Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold, chargée du recouvrement des titres de recettes émis par la Commune, a transmis à la Ville un état de produits qu'elle n'a pu encaisser vu l'état d'indigence ou extinction des voies de recours des débiteurs (mise en demeure, opposition à tiers détenteur employeur et bancaire négatives, saisie-vente etc).

MONTANT	PRODUITS	Année	Motifs
67,38 €	Mise en fourrière d'une épave	2019	Combinaison infructueuse d'actes
27,59 €	Frais d'enlèvement d'une épave	2019	Combinaison infructueuse d'actes
272,08 €	Frais d'enlèvement d'une épave	2019	Combinaison infructueuse d'actes
74,00 €	Mise à disposition morgue	2020	Combinaison infructueuse d'actes
441,05 €	TOTAL		

Ces crédits ont été prévus dans le budget primitif.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre ces créances d'un montant total de 441,05 € en non-valeur, ce qui se traduira par l'émission de mandats au compte 6541.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER

